



COMITE DE DIRECTION

PRÉAVIS

N° 06/09.2021

INDEMNITÉS DES DÉLÉGUÉS ET DU SECRÉTAIRE DU
CONSEIL INTERCOMMUNAL AINSI QUE DES MEMBRES DU
COMITÉ DE DIRECTION

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 28 septembre 2021.

Première séance de commission : mardi 5 octobre 2021, à 18h30, à la salle de conférences de la Police Région Morges, av. des Pâquis 31 (2^e étage), à Morges.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Suite à l'article 18, alinéa b) des statuts de l'Association de communes Police Région Morges, le Conseil intercommunal fixe les indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction.

2 PROPOSITION

Conformément aux décisions approuvées par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 29 novembre 2016, le Comité de direction vous propose les indemnités ci-après. A noter que, pour des raisons organisationnelles du Service des finances, ces dernières seront versées directement à chaque commune respective.

2.1 *DÉLÉGUÉS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL, COMMISSIONS DIVERSES ET BUREAU*

- Jeton de présence par séance = CHF 50.00.
- Un jeton de présence par séance pour les délégués du Conseil intercommunal, des Commissions diverses et pour les séances du Bureau. Le Président et le secrétaire touchent des jetons de présence en sus de leur forfait.
- Deux jetons de présence par séance des commissions aux Présidents des commissions diverses. Ainsi qu'au Vice-président du Conseil intercommunal, s'il est amené à remplacer le Président d'une manière temporaire.
- Une indemnité de CHF 1'250.00 par année pour le Président du Conseil intercommunal.

2.2 *SECRÉTAIRE DU CONSEIL*

- Par séance (environ 4 séances par année) : CHF 350.00 pour les préparatifs administratifs et CHF 375.00 pour la prise du procès-verbal et sa rédaction. Idem pour le secrétaire suppléant, s'il est amené à remplacer le secrétaire.
- Forfait annuel pour frais de déplacement : CHF 100.00.
- Les fournitures, papier, enveloppes, timbres et autres sont mises à disposition par la PRM.

2.3 *MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION*

- CHF 3'500.00 par année pour chaque membre.
- CHF 7'000.00 par année pour le Président.

3 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter que le jeton de présence par séance s'élève à CHF 50.00 pour les délégués du Conseil intercommunal, des Commissions diverses et pour les séances du Bureau. Le Président et le secrétaire touchent des jetons de présence en sus de leur forfait ;
2. d'accepter qu'il soit octroyé un jeton de présence par séance des commissions à chaque délégué et deux jetons de présence par séance aux Présidents des Commissions diverses ainsi qu'au Vice-président du Conseil intercommunal, s'il est amené à remplacer le Président d'une manière temporaire ;
3. d'accepter l'indemnité annuelle de CHF 1'250.00 pour le Président du Conseil intercommunal ;
4. d'accepter l'indemnité forfaitaire par séance (environ 4 séances par année) de CHF 350.00 pour les préparatifs administratifs et de CHF 375.00 pour la prise du procès-verbal et sa rédaction. Idem pour le secrétaire suppléant, s'il est amené à remplacer le secrétaire. Un forfait annuel de CHF 100.00 est octroyé en sus pour les frais de déplacement ;
5. d'accepter l'indemnité annuelle de CHF 3'500.00 pour chaque membre du Comité de direction et de CHF 7'000.00 pour le Président ;
6. d'accepter que toutes les indemnités soient versées directement aux communes respectives ;
7. d'accepter que les montants, ci-après, soient portés au budget dès 2022 :
CHF 12'000.00 pour les jetons de présence des délégués du Conseil intercommunal ;
CHF 1'250.00 pour le Président du Conseil intercommunal ;
CHF 3'000.00 pour le secrétaire du Conseil intercommunal ;
CHF 28'000.00 pour les membres du Comité de direction.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 12 août 2021.

au nom du Comité de direction
le président le secrétaire

Laurent Pellegrino

Maria del Pilar Perez